
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024****L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX-HUIT DÉCEMBRE,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Anthony GUIDAULT, Benoît AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Marie-Claire LUCAS, Charles de MONTFERRAND

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON, Céline VERON

OBJET : Marché « Prestation d'assurance pour les besoins de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole, le CCAS d'Angers et la Ville d'Angers » - Groupement de commandes constitué de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole (coordonnateur) de la Ville d'Angers et du Centre Communal d'Action Sociale – Autorisation de signature.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 avril 2021, le centre communal d'action sociale (CCAS) d'Angers a autorisé la signature d'adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes « Fournitures courantes », composée des membres fondateurs suivants :

- La Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole, désigné coordonnateur du groupement de commandes,
- La Ville d'Angers.

Le 19 mars 2024, la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole, coordonnateur du groupement de commandes, a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert pour 13 lots en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, pour répondre à l'ensemble des besoins relatifs à des prestations d'assurances.

Aucune offre n'ayant été remise pour les lots n° 2 « *Dommmages aux biens et risques annexes du CCAS d'Angers* » et n° 9 « *Risques numériques* », une consultation sous forme de marché sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R. 2122-2 du code de la commande publique a été lancée :

- Le 19 juin 2024, pour le lot n° 2 « *Dommmages aux biens et risques annexes du CCAS d'Angers* » avec une date de remise des offres pour le 30 juillet 2024 ;
- Le 21 août 2024, pour le lot n° 9 « *Risques numériques* » avec une date de remise des offres pour le 13 septembre 2024.

Par ailleurs, comme indiqué dans la délibération du 26 juin 2024, l'analyse du lot n°3 « *Dommmages aux biens et risques annexes Angers Loire Métropole Communauté Urbaine* », inclus dans le marché, a été finalisée.

Des négociations ont été engagées avec les candidats.

A l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats, et suite à la décision de la commission d'appel d'offres du groupement le 2 décembre 2024, il a été décidé d'attribuer les opérateurs suivants :

- **Lot n° 2 : Dommmages aux biens et risques annexes du CCAS d'Angers**
 - REYLANCE MUTUAL INSURANCE
- **Lot n° 3 : Dommmages aux biens et risques annexes Angers Loire Métropole Communauté Urbaine**
 - CABINET NIANG / CIE ALLIANZ IARD
- **Lot n° 9 : Risques numériques**
 - CABINET ACL / COMPAGNIE BEAZLEY

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité autorise la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier le marché attribué par la commission d'appel d'offres du 2 décembre 2024 ainsi que les éventuels avenants ou actes modificatifs pour le compte du centre communal d'action sociale.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

